

Handicap et vie quotidienne

Questionnaire

1/ Julie est dans un fauteuil roulant. Dans le langage courant, on dit qu'elle est une petite fille :

- a/ Handicapée moteur b/ Handicapée mentale c/ Handicapée sensorielle

2/ Bernard est non-voyant et Aïcha est sourde, à quelle catégorie appartient leur handicap ?

- a/ Handicap mental b/ Handicap sensoriel c/ Handicap moteur

3/ Enzo est trisomique, comment qualifie-t-on son handicap ?

- a/ Mental b/ Moteur c/ Sensoriel

4/ D'après toi, qu'est-ce qui peut être à l'origine d'un handicap ?

- a/ Maladie b/ Accident c/ Vieillesse d/ Malnutrition e/ Catastrophe naturelle
f/ Mauvaise hygiène ou eau contaminée g/ Guerre h/ Caractéristique génétique
i/ Problème survenu lors de la grossesse ou de la naissance

5/ Alain n'a pas l'usage de ses jambes. Il est en fauteuil roulant. Il doit partir en voyage d'affaires. Sa femme l'accompagne à l'aéroport. À l'enregistrement des bagages, l'hôtesse ne lui adresse pas la parole et pose les questions directement à sa femme. Que penses-tu de cette attitude ?

6/ Wahid a un léger handicap mental (il a des difficultés à comprendre). Il doit effectuer des démarches à la préfecture. D'après toi, quels obstacles va-t-il rencontrer ?

7/ Julie se déplace lentement car elle a une jambe appareillée d'une prothèse. Avec son papa, ils aiment faire les courses ensemble. Mais aujourd'hui, sur le parking, les places réservées aux personnes handicapées, proches du magasin, sont toutes occupées, et pas forcément par des personnes handicapées. Ils devront donc se garer sur une place plus éloignée, les obligeant à traverser tout le parking. Que penses-tu de cette situation ?

8/ Anna est non-voyante. Elle est très engagée dans la vie citoyenne. Lorsqu'elle arrive à la mairie de son quartier pour voter, les bulletins de vote ne sont pas en braille. Elle est donc dans l'obligation de se faire aider par une personne pour faire son choix. Cette situation te paraît-elle normale ?

9/ Les personnes handicapées sensorielles (non-voyantes, sourdes ou malentendantes...) peuvent-elles compenser leur déficience à l'aide de leurs autres sens ? Peux-tu citer des exemples ?

10/ Peux-tu citer des solutions de communication qui facilitent la vie des personnes handicapées ?

11/ De nombreuses personnes handicapées pratiquent des activités sportives. D'après toi, de quelles disciplines s'agit-il ?

12/ Quels sont d'après toi les avantages d'Internet pour les personnes handicapées ?

13/ Yvan est non-voyant. Penses-tu qu'il pourra faire des études ?

14/ Est-ce qu'une personne handicapée peut travailler ?

15/ Connais-tu des personnes handicapées célèbres ?

16/ Le thème du handicap a été traité au cinéma. Peux-tu citer plusieurs films qui en parlent ou dont les héros sont des personnes handicapées ?

17/ Tu connais sûrement la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Il existe d'autres textes qui expliquent les droits. Parmi les exemples suivants, quels sont les textes dont tu as entendu parler ?

a/ La Convention internationale des droits de l'enfant.

b/ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

c/ La Convention pour le respect et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

Réponses

1/ a

2/ b

3/ Il existe des grandes familles de « déficiences » (insuffisance organique ou mentale). On parle de handicap moteur quand une personne a des difficultés pour bouger ou se déplacer, de handicap sensoriel si elle ne peut pas utiliser un de ses sens comme la vue ou l'ouïe, et de handicap mental si elle a des difficultés pour apprendre ou pour lire par exemple.

4/ Toutes les réponses sont bonnes. Mais il ne s'agit que de l'origine de la déficience. Ensuite, c'est l'environnement qui aide à compenser les situations difficiles pour les personnes handicapées (bâtiments accessibles pour les personnes en fauteuil roulant, aide à domicile...) ou, au contraire, qui les empêche de vivre normalement.

5/ Éléments de réponse : L'hôtesse semble penser que s'il est en fauteuil et accompagné, cela signifie qu'il ne peut pas se débrouiller tout seul ou qu'il ne comprend pas bien. En fait, Alain apprécie simplement d'être accompagné de sa femme au moment de son départ !

► Être en fauteuil ne signifie pas toujours être dépendant.

6/ Éléments de réponse : Pour quelqu'un qui connaît des difficultés d'apprentissage, il n'est pas évident d'enregistrer beaucoup d'informations en peu de temps, par exemple, le guichet auquel il doit s'adresser, les différents formulaires à remplir. Ainsi, il va devoir demander plusieurs fois à son interlocuteur la procédure à suivre. Tout cela prend du temps, et dans nos sociétés où il faut toujours aller plus vite, Wahid risque de susciter l'impatience des personnes dans la file d'attente. Il peut ainsi se sentir perdu et déstabilisé et ne pas arriver à finaliser ses démarches, voire ne plus jamais oser les recommencer.

► Aujourd'hui, les services publics devraient être en mesure de répondre aux personnes qui ont des besoins spécifiques.

7/ Éléments de réponse : C'est important, pour les enfants handicapés, comme pour leurs parents, de partager les activités du quotidien, comme tout le monde. Les places de parking réservées aux personnes handicapées sont adaptées aux besoins de la plupart des personnes handicapées.

► D'après une étude, 77 % des places réservées aux conducteurs handicapés sont illégalement occupées à Paris, 75 % à Marseille, 56 % à Toulouse, 50 % à Nice, Lille et Bordeaux, 30 % à Lyon, 25 % à Strasbourg et 20 % à Nantes.

8/ Éléments de réponse : Non. Anna devrait pouvoir voter sans une intervention extérieure.

► Des bulletins de vote en braille devraient être disponibles partout.

9/ Oui. Une personne non-voyante va développer, plus que les personnes valides, ses autres sens, comme celui du toucher par exemple. À partir de sensations physiques (courants d'air, différences de température...), elle peut se faire une idée de l'espace où elle est et même parfois de ce qui l'entoure.

Une personne malentendante peut lire sur les lèvres de quelqu'un, à condition qu'il articule et qu'il soit en face de la personne ; elle peut « ressentir » les vibrations d'une musique à travers son corps, etc.

10/ Une personne non-voyante peut lire des écritures en braille, une personne sourde peut s'exprimer à travers la langue des signes. Il existe également des systèmes de communication basés sur des images ou des symboles (les pictogrammes) pour les personnes handicapées mentales.

Dans les transports, les arrêts peuvent être annoncés oralement. Par ailleurs, il existe de nombreux aménagements informatiques permettant aux personnes handicapées d'utiliser l'informatique et Internet, etc.

11/ Les personnes ayant un handicap moteur peuvent pratiquer des sports en fauteuil roulant tels que l'éscrime, le tennis de table, le tir à l'arc, le karting et le canoë-kayak, mais aussi certains sports comme le basket-ball, le foot-fauteuil, le tennis, la course et le ski, qui nécessitent néanmoins d'utiliser un fauteuil adapté.

D'autre part, les personnes amputées et appareillées peuvent pratiquer l'athlétisme, le cyclisme, l'équitation, le ski...

En ce qui concerne les personnes handicapées sensorielles : les non-voyants peuvent pratiquer l'athlétisme (avec ou sans guide), la natation, le tandem, le judo, le ski ou le tir à l'arc. Les sourds ont aussi la possibilité de pratiquer de nombreux sports comme le football, le basket-ball, le volley-ball, le cyclisme, l'athlétisme, le tennis, le badminton... Les personnes handicapées mentales peuvent quant à elles pratiquer la marche.

► À noter que les sportifs handicapés français se sont bien illustrés aux jeux Paralympiques d'Athènes en 2004. Ils ont permis à la France de remporter 74 médailles, et de nous placer ainsi au 6^e rang des pays médaillés. Aux jeux Olympiques, notre pays était seulement 7^e avec 33 médailles.

12/ Grâce aux évolutions de la technologie, de nombreuses personnes handicapées peuvent maintenant utiliser l'outil informatique et surfer sur Internet. Ce media leur permet, grâce aux forums de discussion, de se faire des amis sans connaître la barrière du handicap. Certains sites Internet leur facilitent également les démarches administratives et évitent les tracasseries d'accessibilité de certains bâtiments du service public. Internet, c'est aussi un accès facilité à la culture, avec, par exemple, des encyclopédies en ligne qui évitent la consultation de leur équivalent papier, difficiles à manipuler pour des personnes qui ont les bras et/ou les mains paralysés. Et puis Internet, cela permet de se rapprocher de ses amis valides en jouant aux jeux en réseau. L'occasion de partager de bons moments ensemble !

13/ Oui, le handicap sensoriel ne présume en rien l'intelligence d'une personne. Yvan peut utiliser un ordinateur avec un clavier braille pour prendre les cours ou tout simplement les enregistrer, il pourra alors suivre une scolarité normale. Il n'a même pas besoin de faire traduire ses copies à un professeur. Aujourd'hui, il existe des logiciels et des claviers braille qui permettent à une personne non-voyante d'utiliser un ordinateur et d'imprimer sa copie en format texte ou en format braille sur une imprimante adaptée.

Concernant l'accès des enfants handicapés à l'école, nombre d'entre eux devraient pouvoir accéder à des classes ordinaires. Certains ont cependant besoin d'être accompagnés en classe par une personne ou sont amenés à suivre une partie de leur scolarité dans des établissements spécialisés ou dans des classes spéciales au sein des écoles ordinaires.

14/ Oui, si son handicap n'entrave pas les aptitudes nécessaires à la tenue du poste et/ou si l'environnement est adapté. Ainsi, si une personne handicapée mentale ne peut pas devenir chercheur, elle peut très bien exercer un métier de type manuel. Concernant une personne handicapée moteur, si elle ne peut exercer le métier de maître-nageur, par exemple, elle peut être un brillant informaticien ! Nous avons tous des capacités et des défaillances qui nous ouvrent certaines portes et en ferment d'autres. Les personnes handicapées doivent choisir leur métier avec une contrainte supplémentaire. De plus, les a priori existent aussi dans le monde de l'entreprise. C'est pourquoi, en France, la loi oblige les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher au moins 6 % de personnes handicapées parmi leurs employés.

► En réalité, peu d'entre elles respectent la règle ! Le chômage des personnes handicapées est ainsi trois fois plus élevé que celui de la moyenne nationale.

Remarque : pour les personnes qui ont certains types de handicaps, il existe des entreprises spéciales, les centres d'aide par le travail (CAT) et les ateliers protégés, qui embauchent et encadrent spécifiquement des personnes handicapées.

15/ Dans le domaine de la musique, nous pouvons citer les exemples de Michel Petrucciani : un des meilleurs musiciens de jazz de sa génération, qui était handicapé par la maladie des os de verre ; Ray Charles, un très grand pianiste de jazz, les chanteurs Amadou et Mariam, Gilbert Montagné et Andréa Bocelli, tous non-voyants ; ou encore Beethoven, le célèbre compositeur devenu sourd à l'âge de 30 ans.

Dans le domaine du sport, par exemple, Ryadh Sallem est champion d'Europe de basket-ball en fauteuil roulant et Assia el Hannouni, sportive paralympique non-voyante, a décroché quatre médailles d'or à Athènes pour les courses de 100, 200, 400 et 800 mètres en 2004.

On peut encore citer les exemples du célèbre humoriste et acteur Djamel Debouzze, qui a perdu l'usage de l'un de ses bras à la suite d'un accident, ou de l'astrophysicien Stephen Hawkins.

16/ En France, on peut citer comme film « Le huitième jour » avec Pascal Duquenne et Daniel Auteuil, aux États-Unis « Rainman » avec Dustin Hoffman et Tom Cruise, « Edward aux mains d'argent » avec Johnny Depp et Winona Ryder, ou encore « Elephant Man » avec Anthony Hopkins et John Hurt.

Puis, on peut citer comme films d'animation « Le Monde de Nemo » d'Andrew Stanton, et « Shrek » d'Andrew Adamson.

► Dans ces films, comme dans la vraie vie, nous voyons bien qu'il faut apprendre à surmonter nos peurs, dépasser la différence liée au handicap pour apprendre à connaître réellement la personne et s'enrichir de son histoire.

17/ Informations :

A/ Texte international pour la protection des enfants, signé le 20 novembre 1989.

B/ Texte international pour la reconnaissance de l'égalité hommes/femmes, entré en vigueur le 3 septembre 1981.

C/ Cette convention internationale est actuellement en cours de négociation au niveau des Nations unies, pour pouvoir mieux protéger les droits des personnes handicapées à travers le monde. Cela ne veut pas dire que les personnes handicapées auront des droits spécifiques : il s'agit de leur permettre d'accéder aux mêmes droits que tout un chacun. En effet, quel que soit leur handicap, les personnes handicapées ont les mêmes droits : aller à l'école, travailler, fonder une famille et participer à la vie sociale autant qu'ils le peuvent et qu'ils le souhaitent. Cette égalité des chances est primordiale pour vivre mieux tous ensemble !

► Les textes de loi affirment les principes, mais chacun doit contribuer au quotidien à rendre la société plus ouverte et à prendre en compte les personnes handicapées.